

Journal LE MONDE Par Jérôme Gautheret (Rome, correspondant) et Cécile Chambraud (Rome, envoyée spéciale) 22.05.2022

Francesco Zanardi a été agressé dans son enfance par un prêtre, il collecte depuis douze ans les témoignages d'autres victimes.

La loi du silence qui pèse en Italie sur la pédocriminalité dans le clergé commence à être sérieusement contestée. Alors que la Conférence épiscopale italienne tiendra, du lundi 23 au vendredi 27 mai, une assemblée au cours de laquelle sera discutée sa politique sur le sujet et désigné son nouveau président, un livre accusateur, à paraître le 26 mai, tente d'expliquer pourquoi la Péninsule est l'un des derniers pays occidentaux où l'Église catholique s'oppose avec succès à toute tentative d'enquête approfondie sur ce phénomène. « Ce livre a pour but de les obliger à faire cette enquête », déclare au Monde l'une de ses autrices, l'historienne et journaliste Lucetta Scaraffia.

Intitulé *Agnus Dei. Gli abusi sessuali del clero in Italia* (« Agnus Dei. Les abus sexuels dans le clergé en Italie », Solferino, 224 pages, non traduit), rédigé par Lucetta Scaraffia, Anna Foa et Franca Giansoldati, l'ouvrage a puisé une partie de sa matière première dans les archives amassées par Francesco Zanardi. Agressé dans son enfance par un prêtre, cet homme de 51 ans collecte depuis douze ans les informations éparses trouvées dans la presse.

Bien seul, pendant longtemps, à mener ce travail, cet habitant de Savone (Ligurie), dans les environs de Gênes, a fini par devenir le destinataire d'informations que lui ont adressées d'autres victimes, ou leur famille, ayant subi les rebuffades de la hiérarchie catholique. Ces données sont en ligne, mais en vrac, sur le site de son association, Rete L'Abuso.

Lucetta Scaraffia s'est plongée dans ces fragments chaotiques de drames et de vies brisées pour tenter de raconter ces histoires et d'expliquer pourquoi l'omerta perdure en Italie plus qu'ailleurs. Cette catholique n'en est pas à son premier coup d'aiguillon à l'Église. En février 2019, alors qu'elle dirigeait le mensuel féminin de l'Osservatore romano, le quotidien officiel du Vatican, elle avait publié une enquête dénonçant les violences sexuelles infligées par des prêtres à des religieuses. Elle demeure intarissable sur ce sujet, qu'elle juge encore plus dissimulé, dans son pays, que la pédocriminalité. Avec ces deux scandales, affirme-t-elle, « l'Église est assise sur un volcan ».

Des schémas bien connus

Les autrices ont comptabilisé, dans les archives de Francesco Zanardi, « environ 320 » prêtres concernés, « dont 159 ont été définitivement condamnés ». Elles relèvent que beaucoup de procédures tournent court après la conclusion, par les diocèses, d'une transaction avec les familles touchées, souvent de condition modeste. En échange d'un dédommagement de 15 000 à 25 000 euros, la plupart des victimes acceptent de retirer leur plainte. De leur côté, les diocèses s'attachent les services d'avocats réputés dont les noms apparaissent dans plusieurs affaires.

On retrouve, dans le livre, des schémas désormais bien connus pour avoir été repérés et étayés dans d'autres pays. Les mineurs victimes des agressions sont prioritairement très pauvres, issus de familles aidées par la paroisse de l'abuseur, donc dépendantes de lui ; dans un pays où l'Église conserve un grand poids économique et remplit la majeure partie des tâches caritatives, ces situations sont particulièrement répandues.

La plupart des prêtres visés par des accusations sont déplacés ou envoyés temporairement dans des établissements spécialisés pour les ecclésiastiques en difficulté que possède l'Église italienne. Plus que des pédophiles au sens pathologique, ce sont des « prédateurs » qui choisissent leurs proies, filles ou garçons, en fonction de leur accessibilité. « Ils sont "gender fluid" », raille Lucetta Scaraffia,

employant à dessein une notion que l'Église combat. Et lorsqu'une affaire sort au grand jour, tout est fait pour que s'installe l'idée d'actes isolés. « J'ai moi-même été victime de viols et mon histoire a souvent été racontée comme un cas individuel, mais le prêtre que j'ai accusé a fait au moins quarante victimes ! », explique ainsi Francesco Zanardi.

Le livre détaille sept histoires pour illustrer la situation italienne. « Aucun de ces cas n'a été pris au sérieux par la hiérarchie ecclésiastique alors que l'abuseur était encore, pour ainsi dire, en train de commettre ses crimes, notent les autrices. Dans tous ces cas, une intervention extérieure a été nécessaire pour que, finalement, la hiérarchie ecclésiastique prenne les choses en main, bien que timidement et de manière inadéquate. »

« Ce n'est pas un livre contre l'Église, insiste Franca Giansoldati, l'une des autrices, journaliste au *Messaggero*, le principal quotidien de Rome. Il vise à faire réfléchir l'opinion publique, à changer les mentalités pour que les gens puissent de nouveau avoir confiance dans l'institution. Mais, pour cela, il faut une enquête indépendante. »

Là réside la principale résistance de la hiérarchie catholique italienne, qui continue à privilégier les procédures internes, au risque de se voir accusée par ses détracteurs de chercher à « étouffer » les scandales.

Une position de pouvoir considérable

La sortie d'*Agnus dei* poussera-t-elle l'Église à faire un pas dans ce sens ? De plus en plus d'observateurs semblent acquis à cette idée, même si les obstacles restent importants. En effet, si la société italienne se sécularise, elle aussi, à toute vitesse, l'Église jouit toujours dans le pays d'une position de pouvoir considérable, si bien que peu de responsables politiques osent s'attaquer à ce sujet explosif. « En cinq ans, un seul parlementaire a posé des questions », témoigne ainsi Franca Giansoldati.

La justice elle-même ne semble pas pressée de se saisir de ces affaires. [Du reste, le concordat avec l'Italie prévoit explicitement que « les ecclésiastiques ne sont pas tenus de donner aux magistrats ou autres autorités des informations sur les personnes ou les affaires dont ils ont eu connaissance en raison de leur ministère » cf. **MISE A JOUR** ci-dessous]. Cela empêche ou ralentit bien des procédures.

La presse, enfin, n'est pas exempte de reproches. « Les vaticanistes italiens ne veulent pas parler des abus », pointe Lucetta Scaraffia, soulignant le poids dans les rédactions de ces spécialistes des questions religieuses qui ne veulent surtout pas froisser la hiérarchie catholique. Ainsi, confie-t-elle, si M. Zanardi l'a contactée, c'est « parce qu'il ne fait pas confiance aux autres journalistes ».

De fait, les rares affaires qui arrivent jusqu'au procès sont la plupart du temps traitées comme des faits divers isolés et cantonnés aux pages locales. « Je me souviens de cette affaire de viols impliquant don Ruggero Conti, un prêtre du diocèse de Fiumicino, en 2010. L'évêque était venu témoigner, on était à 30 kilomètres du Vatican... Au tribunal, il y avait toute la presse internationale et, côté italien, nous étions quelques journalistes d'agences. Le prêtre a été condamné à quinze ans de prison, mais l'affaire a davantage intéressé le *New York Times* que la presse nationale », raconte le journaliste Iacopo Scaramuzzi, auteur de nombreux travaux sur le sujet, dont un essai, *Il sesso degli angeli* (Edizioni dell'Asino, 2022, non traduit), et un podcast à paraître sur le média en ligne *Il Post* (avec Alvisè Armellini).

Au-delà de ces initiatives, et même si ces démarches restent très minoritaires, des catholiques désireux de faire la lumière commencent à s'organiser. Des collectifs comme *Donne per la Chiesa* ou

Noi siamo Chiesa ont créé une coordination contre les abus dans l'Eglise catholique sous le mot-clé #Italychurchtoo.

La Conférence épiscopale doit se prononcer la semaine prochaine sur la lutte contre ces violences. En janvier, après la publication du rapport de la commission Sauvé sur la pédocriminalité en France, elle excluait encore une enquête similaire sur la seule Eglise catholique. Reste à savoir combien de temps encore elle réussira à l'empêcher.

MISE A JOUR

Mentionnée dans le Concordat entre l'Italie et le Vatican, la disposition selon laquelle « les ecclésiastiques ne sont pas tenus de donner aux magistrats ou autres autorités des informations sur les personnes ou les affaires dont ils ont eu connaissance en raison de leur ministère » est obsolète et désormais périmée depuis le sommet sur la protection des mineurs – qui s'est tenu au Vatican du 21 au 24 février 2019.

A ce sujet, voir « Lutte contre les abus : un an de réformes concrètes » cf. (Alessandro De Carolis, Cité du Vatican, 21/2/2020)